



**Pacte Mondial**  
Réseau France

NOTE D'EXPERTISE

# **Quelles synergies entre l'Union Européenne et le Pacte mondial des Nations Unies ?**

MAI 2024





# Quelle articulation entre l'Union Européenne et le Pacte mondial des Nations Unies ?

Rédaction **Hadrien Kleiman** et **Capucine Pouliquen**

Suivi éditorial par Nils Pedersen, Olivier Gil et Dina Kartit ; édition graphique par Dina Kartit

## Introduction

**L'année 2024 est une année clé pour l'Union européenne, et particulièrement pour sa politique de durabilité. Celle-ci est notamment rythmée par les élections en juin**, qui seront déterminantes pour l'avenir du Pacte Vert (*Green Deal*). La Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a ainsi qualifié 2024 d'année spéciale offrant « une opportunité de réfléchir à comment la démocratie contribue à rendre nos sociétés plus justes, nos industries plus compétitives, et nos économies plus résilientes<sup>1</sup> ».

Au-delà de cette dimension électorale, elle marque également un tournant réglementaire majeur. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) s'applique aux plus grandes entreprises européennes, avant de s'étendre progressivement jusqu'aux PME. Cette réglementation témoigne de la volonté de l'Europe d'accélérer ses réponses aux enjeux de durabilité et s'ajoute à la *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR), déjà en place depuis 2021. La CSRD sera également bientôt associée à la *Corporate Sustainability Due Dilligence Directive* (CSDDD), autre étape importante de 2024, avec un vote définitif espéré dans les semaines à venir.

**L'Europe affiche une volonté claire de s'affirmer comme le premier continent dans la lutte contre le changement climatique**, dans l'optique de réduire de 55 % les émissions européennes de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 par rapport à 1990 et, à terme, d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Cette accélération réglementaire n'est pas anodine puisque l'Europe est, depuis les années 1980, le continent qui se réchauffe le plus, au rythme de 0,5°C par décennie, soit deux fois plus rapidement que la moyenne des cinq autres régions météorologiques dans le monde, selon le rapport 2022 de l'Organisation météorologique mondiale et de l'institut Copernicus<sup>2</sup>.

L'Union européenne monte en puissance sur les sujets liés à la durabilité et renforce, par la même occasion, son alignement sur les principales ambitions onusiennes que sont l'Accord de Paris et l'Agenda 2030. L'UE inclut ainsi davantage les ambitions du Pacte mondial des Nations Unies, puisque ces nouvelles réglementations concernent directement les entreprises. C'est donc une reconnaissance de la capacité d'action de celles-ci sachant que, sans leur participation active, nous ne pourrions pas atteindre les objectifs fixés. Ces textes marquent également la volonté d'une approche harmonisée entre institutions européennes et onusiennes. **Le texte de la CSRD fait explicitement référence au Pacte mondial de l'ONU et aux Dix principes directeurs, relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.**

Cette note vise donc à fournir des éléments de contexte sur la politique européenne en matière de durabilité et sur les différentes évolutions réglementaires, en proposant également une mise en perspective avec les élections parlementaires à venir. Enfin, cette note présentera les différentes synergies entre l'Union européenne et le Pacte mondial des Nations Unies.

<sup>1</sup> Office of the European Union, Directorate-General for Communication, [The EU in 2023 – General report on the activities of the European Union](#). 2024.

<sup>2</sup> Organisation Météorologique Mondiale, [État du climat en Europe 2022](#), OMM, 2023.

# Le Pacte vert et l'évolution réglementaire à l'échelle européenne

## Contexte et chiffres clés

Présenté en 2019 par Ursula von der Leyen et lancé le 14 juillet 2021, **le Pacte vert pour l'Europe (ou Green Deal) est une série de propositions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 %, par rapport aux niveaux de 1990, d'ici à 2030** et avec l'ambition d'atteindre la neutralité carbone pour l'Europe d'ici à 2050. Ce Pacte vert inclut notamment, depuis 2023, un plan industriel visant à accroître la compétitivité et la sécurité économique européenne, tout en assurant une transition rapide et en promouvant les technologies décarbonées.

En 2020, pour répondre à la crise du COVID-19, l'Europe s'est également dotée de son plan de relance, autrement connu sous le nom de NextGenerationEU. Ce plan est articulé autour du programme de Facilité pour la reprise et la résilience (FRR), établi en 2021 et se développant jusqu'en 2026. Le FRR prévoit au total plus de 700 milliards d'euros répartis en subventions et en prêts, sous réserve que les États membres consacrent 37 % de ces fonds à des mesures environnementales.

Dans son rapport général pour l'année 2023, l'Union européenne détaille que, pour le moment, le montant de ces financements a été estimé à hauteur de 222,4 milliards d'euros à la fin 2022. Cela a notamment permis d'investir 40 milliards d'euros pour une croissance durable, 28,2 milliards d'euros dans la transition écologique, et près de 65 milliards d'euros d'investissements sociaux (santé, éducation, territoires, etc.). À travers ce plan, 1,4 millions d'entreprises ont pu être soutenues financièrement, 5,9 millions de personnes ont bénéficié de mesures de protection contre les catastrophes liées au climat et 22,1 millions de mégawattheures d'énergies primaires ont été économisés par an<sup>3</sup>.

Au-delà du continent, **l'UE se positionne également comme un acteur majeur de la lutte contre le changement climatique à l'échelle mondiale**. Lors de la COP 28 à Dubaï, en 2023, l'UE a joué un rôle prépondérant pour rehausser les ambitions mondiales en matière de climat et pour rester dans la trajectoire des objectifs de l'Accord de Paris, en obtenant notamment un accord visant à accélérer la transition mondiale vers l'abandon des énergies fossiles. Par ailleurs, l'UE avec ses États membres et la Banque européenne d'investissement (BEI), représentent la première source de financement contre le changement climatique dans les économies en développement, avec un montant total de 28,5 milliards d'euros alloué en 2022<sup>4</sup>. Grâce à la législation existante en matière de climat et d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre de l'UE ont déjà diminué de 32,5 % par rapport à 1990, alors que son économie a connu une croissance de 60 % au cours de la même période.

Outre le financement, l'autre volet majeur du Pacte vert est son éventail réglementaire, visant à transformer les entreprises européennes vers des modèles plus responsables, transparents et d'assurer une compétitivité pérenne. En articulant leurs stratégies autour des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que des ODD, les entreprises peuvent bénéficier de nouvelles opportunités économiques et d'innovation, notamment face à une demande croissante. Ainsi, ces évolutions réglementaires ne devraient pas être vues comme des contraintes mais comme des opportunités pour adapter, repenser ou réinventer leurs modèles d'affaires.

## La mise en application progressive de la CSRD

**La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, s'inscrit dans le Pacte vert, et vise à renforcer la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en fixant de nouvelles normes et obligations de communication extra-financière.** Avec un périmètre bien plus large que la précédente Directive sur le reporting non-financier (NFRD), la CSRD concernera 50 000 entreprises européennes (contre 11 600 avec la NFRD).

Plus de 50 000 entreprises européennes devront ainsi publier leur rapport extra-financier en détaillant leurs engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance. La CSRD transformera ainsi la manière dont les entreprises en Europe devront communiquer sur leurs opérations, avec des conséquences significatives pour leur stratégie et leur impact global, tant sur la société que l'environnement.

<sup>3</sup> Office of the European Union, Directorate-General for Communication, [The EU in 2023 – General report on the activities of the European Union](#). 2024.

<sup>4</sup> Commission Européenne, [Mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe](#). [en ligne]. [12/04/2024].

La CSRD entrera progressivement en application, et sur plusieurs années, à compter du 1er janvier 2024 :

- À partir de 2024 pour les entreprises déjà soumises à une obligation de reporting extra-financier dans le cadre de la NFRD (grandes entreprises cotées de plus de 500 salariés) ;
- À partir de 2025 pour toutes les grandes entreprises remplissant 2 des 3 critères suivants : 250 employés, 50 millions d'euros de chiffre d'affaires, ou 25 millions de total du bilan ;
- À partir de 2026 pour les PME cotées remplissant 2 des 3 critères suivants : 10 à 250 employés, 50 millions d'euros de chiffre d'affaires ou 350 000 à 20 millions d'euros bilan total ;
- À partir de 2028 pour les filiales européennes de sociétés mères non-européennes qui réalisent plus de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires en Europe et une filiale ou succursale basée dans l'UE.

Pour plus d'informations : consulter le [guide Finance durable Etat des lieux 2023 et principaux enjeux](#).

## La CSDDD : un champ d'application moins large mais une avancée majeure

Présentée en février 2022, la **Directive sur le devoir de vigilance européen (Corporate Sustainability Due Diligence Directive ou CS3D)**, a pour objectif de favoriser les pratiques durables et responsables des entreprises, ainsi que d'ancrer les droits humains et les considérations environnementales dans leurs activités et leur gouvernance. Ces nouvelles règles visent à garantir que les entreprises s'attaquent aux externalités négatives de leurs actions, y compris à travers leurs chaînes de valeur, en Europe et en dehors. Si la CSRD est avant tout un exercice de reporting et donc de transparence, la CS3D est quant à elle davantage transformatrice.

Une première proposition avait été approuvée le 23 février 2022 par la Commission européenne. Initialement, le champ d'application devait concerner les entreprises européennes (ou établies en Europe) de plus de 500 salariés et au chiffre d'affaires annuel de plus de 150 millions d'euro. Il était prévu que, deux ans plus tard, la directive s'étende aux entreprises de plus de 250 salariés et 40 millions de chiffre d'affaires annuel. Au total, environ 12 800 entreprises auraient été concernées en suivant ces critères. En décembre 2023, le Conseil et le Parlement ont trouvé un accord provisoire sur ce même principe d'applicabilité aux entreprises qui emploient plus de 500 salariés et réalisent un chiffre d'affaires net de plus de 150 millions d'euros au niveau mondial, semblant toutefois abandonner l'idée d'étendre progressivement aux entreprises de plus de 250 salariés et 40 millions de chiffre d'affaires annuel<sup>5</sup>.

Le 15 mars 2024, deux ans après la proposition initiale, le Conseil de l'Europe a finalement validé un texte avec des ambitions revues à la baisse, dans un contexte de réticences et le risque d'abandonner totalement la directive. Ainsi, seules les entreprises de plus de 1 000 salariés et avec un chiffre d'affaires annuel d'au moins 450 millions seront concernées, soit environ 5 300 entreprises. Par ailleurs, le texte diffère de celui présenté en décembre 2023 avec l'abandon des dispositions visant à couvrir certains secteurs dans leur intégralité, comme l'industrie du textile, l'agriculture et le secteur minier. Désormais, seules les plus grandes entreprises seront concernées. Le 19 mars 2024, le texte a par la suite été approuvé par la commission des affaires juridiques, avant d'être définitivement adopté par vote du Parlement le 24 avril 2024.

**Grâce à la mise en œuvre de la CS3D, les entreprises concernées auront l'obligation de prévenir, cesser ou atténuer leur impact négatif sur les droits humains et l'environnement à chaque étape de leur chaîne de valeur**, signifiant ainsi que les dispositions s'appliqueront aussi de facto à l'ensemble de leurs fournisseurs, peu importe leur taille. La directive s'accompagnera également d'un mécanisme de surveillance, avec des amendes qui pourront aller jusqu'à 5 % de leur chiffre d'affaires net mondial.

<sup>5</sup> Council of the European Union. [Corporate sustainability due diligence: Council and Parliament strike deal to protect environment and human rights](#) [en ligne], 14 décembre 2023 [12/04/2024].

# Quels enjeux pour les élections européennes 2024 ?

## Des attentes liées au développement durable

**Du 6 au 9 juin 2024 se tiendront les élections parlementaires européennes.** Le 6 décembre 2023, le Parlement européen a publié un nouvel Eurobaromètre<sup>6</sup> – un ensemble d'enquêtes d'opinion publique menées au sein de l'UE depuis 1974. Celui-ci a révélé que 57 % des citoyens européens se sont déjà intéressés aux prochaines élections. De plus, ces travaux témoignent que 72 % d'entre eux considèrent que leur pays a bénéficié de l'adhésion à l'UE et 70 % estiment même que les actions européennes ont une incidence sur leur vie quotidienne. Roberta Metsola, Présidente du Parlement, a déclaré que cet « **Eurobaromètre montre que l'Europe compte. Dans ce contexte géopolitique et socio-économique difficile, les citoyens font confiance à l'Union européenne pour trouver des solutions. Une grande majorité d'Européens estime que les actions de l'UE ont eu un impact positif sur leur vie quotidienne** ».

L'étude témoigne des attentes notoires des européens en matière de développement durable pour ces élections. En effet, selon l'étude, les sujets considérés comme des priorités politiques pour les citoyens sont respectivement la lutte contre la pauvreté comme principale priorité (36 %), la santé publique (34 %), le changement climatique (29 %), ainsi que le soutien à l'économie (29 %).

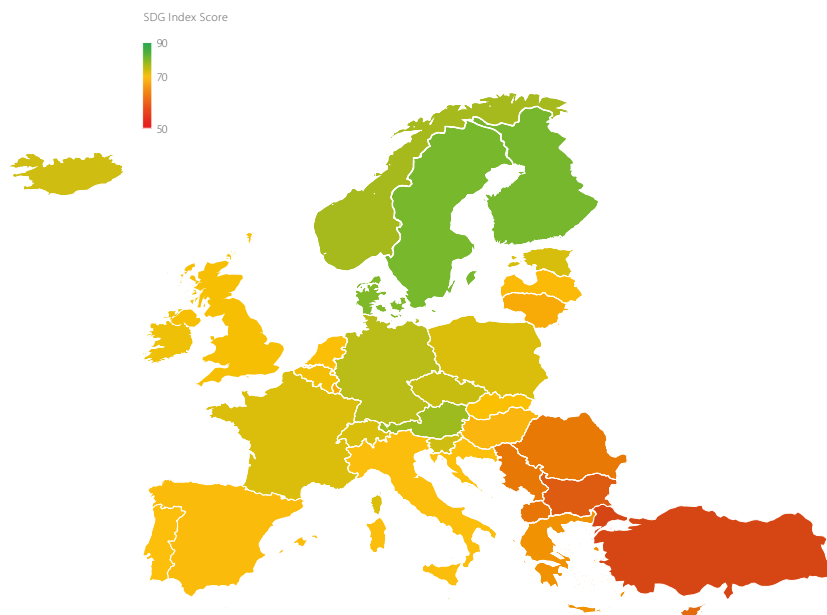
Figure 1

État d'avancement des ODD en Europe (SDG Index Score)

## Etat des lieux des ODD en Europe à la veille de l'élection

Le 25 janvier 2024, le UN Sustainable Development Solution Network (UNSDSN) a présenté, en partenariat avec le SDSN Europe et le Comité économique et social européen (CESE / EESC)<sup>7</sup>, son Rapport 2023-2024 sur le développement durable en Europe<sup>8</sup>. Le constat est clair, les ODD sont encore loin d'être atteints en Europe, tandis que les inégalités persistent, se creusent au sein des pays et entre eux.

En effet, si le rapport fait état d'un indice d'atteinte des ODD de 72 % en moyenne en Europe, cela masque d'importantes disparités entre les différentes sous-régions et pays européens. Alors que certains pays du Nord peuvent dépasser un score de 80 %, certains pays candidats à l'UE, pris en considération dans l'étude, atteignent à peine 50 %.



Le rapport identifie cinq défis majeurs pour l'Europe. On observe une stagnation, voire à un recul, des progrès sur les indicateurs *Leave-No-One-Behind* (ne laisser personne de côté), notamment en mesurant les inégalités à l'intérieur des pays qui se creusent. Les défis liés aux objectifs environnementaux et de biodiversité persistent, y compris en ce qui concerne les systèmes alimentaires et fonciers durables (ODD 2, ODD 12 à 15). Le rapport note les impacts négatifs de la consommation et des chaînes d'approvisionnement non-durables via des effets de contagion internationaux, ainsi que de grandes disparités et un rythme lent de convergence des résultats des ODD entre les pays européens. Enfin, les progrès globaux sont, de manière générale, jugés trop lents pour atteindre tous les ODD d'ici 2030.

<sup>6</sup>Parlement Européen. [Enquête: les Européens attachés à l'UE et intéressés par les élections](#). [en ligne], 2023 [12/04/2024].

<sup>7</sup>Le CESE européen est différent du Conseil économique social et environnemental français. Plus d'informations sur <https://www.eesc.europa.eu/fr>

<sup>8</sup>SDSN Europe. [Ahead of the June European Election, a new SDSN Report Details Priority Actions to Lay the Foundation for a New European Deal for the Future](#). 2024.

Pour Guillaume Lafortune, Vice-président du UNSDSN et auteur principal du rapport, les élections européennes de 2024 seront déterminantes et les futurs dirigeants et groupes politiques auront ainsi une responsabilité historique. Au regard de ces résultats, il urge les coalitions de leaders européens à travailler ensemble pour dessiner les bases d'un nouveau pacte européen pour l'avenir. Il les incite à ne pas revenir en arrière ou diluer ce qui a été réalisé jusque-là pour la mise en œuvre des ODD et de l'Accord de Paris sur le climat.

Le UNSDSN et le CESE ont donc appelé le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe à adopter une déclaration politique conjointe dans l'année suivant l'élection 2024, afin de réaffirmer l'engagement de l'Union européenne en faveur des ODD. Les élections de juin seront d'autant plus importantes que les négociations sur l'avenir des ODD au-delà de 2030 se tiendront dans les années à venir, tout comme l'approbation du prochain budget septennal de l'UE pour 2028-2035. Face à ces enjeux, et en complément du Rapport sur le développement durable en Europe 2023/24, un groupe de plus de 200 scientifiques, experts et praticiens issus de plus de 20 pays européens ont proposé dix actions prioritaires à mettre en œuvre durant les années à venir<sup>9</sup> :

- 1. Répondre au grave danger des « points de basculement social » négatifs** en réduisant considérablement le risque de pauvreté et d'exclusion sociale des citoyens européens ;
- 2. Renforcer les efforts pour atteindre zéro émission nette dans l'UE d'ici 2050**, avec des percées majeures d'ici 2030 ;
- 3. Renforcer les autorités régionales et locales dans la réalisation des ODD**, y compris en surveillant et en rendant compte régulièrement des progrès des ODD à tous les niveaux ;
- 4. Limiter les retombées internationales négatives** et soutenir la transformation vers un système commercial durable ;
- 5. Tirer parti de l'Europe unie pour la diplomatie mondiale des ODD** et renforcer les formats divers et universels, en particulier les Nations Unies ;
- 6. Intensifier le rôle multilatéral de l'Europe** en menant des efforts mondiaux pour réformer l'architecture financière mondiale ;
- 7. Recentrer les partenariats internationaux de l'UE sur les ODD** et aller vers une coopération mutuellement transformative ;
- 8. Mobiliser les moyens financiers** pour les transformations vers un avenir durable.
- 9. Institutionnaliser l'intégration des ODD** dans la planification stratégique, la coordination macroéconomique, les processus budgétaires, les missions de recherche et d'innovation, et d'autres instruments politiques ;
- 10. Établir de nouveaux mécanismes** permanents pour un engagement structuré et significatif avec la société civile, y compris les jeunes, et au sein du Parlement européen sur les voies et les politiques des ODD.

L'avenir du Pacte vert devrait être étroitement lié à la majorité parlementaire. Récemment, les groupes le Parti Populaire Européen (PPE), les Conservateurs et réformistes européens (ECR) et Identité et Démocratie (ID) se sont, par exemple, largement opposés à un texte clé sur la biodiversité qui n'aura finalement été voté à une quinzaine de voix près<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> SDSN Europe. [Ahead of the June European Election, a new SDSN Report Details Priority Actions to Lay the Foundation for a New European Deal for the Future](#) [en ligne], 2024.

<sup>10</sup> France24. Les eurodéputés votent de justesse un texte-clé sur la biodiversité [27/02/2024]

## Les enjeux de la politique agro-alimentaire européenne

La **stratégie européenne Farm to Fork** adoptée en 2021, visant à rendre les systèmes alimentaires plus responsables, **est aujourd'hui remise en question par les agriculteurs européens et leurs syndicats**. En effet, cette déclinaison du Pacte vert fut en partie la cause des mouvements de contestations du monde agricole ayant émergé dans plusieurs États membres en début d'année 2024. Si cette stratégie vise à aboutir à un « système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement », certains jugent ses attentes trop élevées. Cette stratégie s'articule autour de 27 mesures aux objectifs ambitieux, afin de répondre aux défis auxquels l'agriculture européenne est confrontée : réduction de ses émissions de gaz à effets de serre, préservation de la biodiversité, réduction des pesticides à hauteur de 50 %, 25 % des surfaces agricoles consacrées au bio, etc.

Christiane Lambert, présidente du COPA (Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne) met cependant en garde la Commission européenne qui, selon elle, doit faire « attention à ce que la marche ne soit pas trop haute. Nous sommes confrontés à un amoncellement de normes environnementales qui menacent la viabilité de nos exploitations ». Ce témoignage fait écho aux protestations des agriculteurs européens qui se sont élevées en février 2024 contre « l'escalade des coûts de production », « la compétition déloyale des importations de pays tiers » ou « les exigences environnementales intenable de la Commission européenne »<sup>11</sup>.

## Des élections déterminantes pour la trajectoire énergétique de l'UE

Alors que la consommation énergétique européenne représente 75 % de ses émissions de gaz à effet de serre, le Pacte vert intègre à ce titre un programme de transition énergétique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. En réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, dont l'impact en approvisionnement en énergie, notamment en gaz, est majeur, la Commission a lancé le programme REPowerEU. Dans ce contexte et pour pouvoir suivre la trajectoire pour 2050, ce programme vise à réduire la dépendance en énergies fossiles. Le marché européen de l'électricité a également été réformé en 2022 dans le but de garantir une meilleure protection des consommateurs, plus de stabilité pour les entreprises et davantage d'électricité verte.

Cependant, **les 27 affichent de nettes divergences sur la question de la place du nucléaire dans le plan de transition énergétique européen**. Alors que l'Allemagne, l'Autriche ou encore les Pays-Bas sont fortement opposés au fait de considérer le nucléaire comme une source d'énergie verte, la France se positionne en figure de proue du nucléaire européen, mettant en avant qu'il est indispensable pour l'atteinte des objectifs climatiques et de neutralité carbone en 2050<sup>12</sup>. Un clivage est également visible au niveau des différents groupes parlementaires européens, y compris au sein même des groupes<sup>13</sup>.

Lors du débat organisé au sommet ChangeNow fin mars entre les différentes têtes de listes en France, la question de l'énergie aura été centrale, le débat s'articulant autour de la question de la dépendance aux énergies fossiles, du financement de la transition écologique et énergétique et, bien sûr, du rôle du nucléaire<sup>14</sup>. Les élections de juin seront donc une étape majeure pour la définition des orientations stratégiques européennes en matière d'énergie pour les prochaines années, et par conséquent pour les ambitions européennes en matière de durabilité.

<sup>11</sup> Toute l'Europe.eu. [Pacte vert, PAC, libre-échange... ce que les agriculteurs reprochent à l'Union européenne](#). [23/02/2024]

<sup>12</sup> Les Echos. [A Bruxelles, les Vingt-Sept laissent éclater leurs divergences sur le nucléaire](#). [28/03/2023]

<sup>13</sup> Euractiv. [Dans toute l'Europe, le nucléaire divise les partis politiques](#). [03/04/2023]

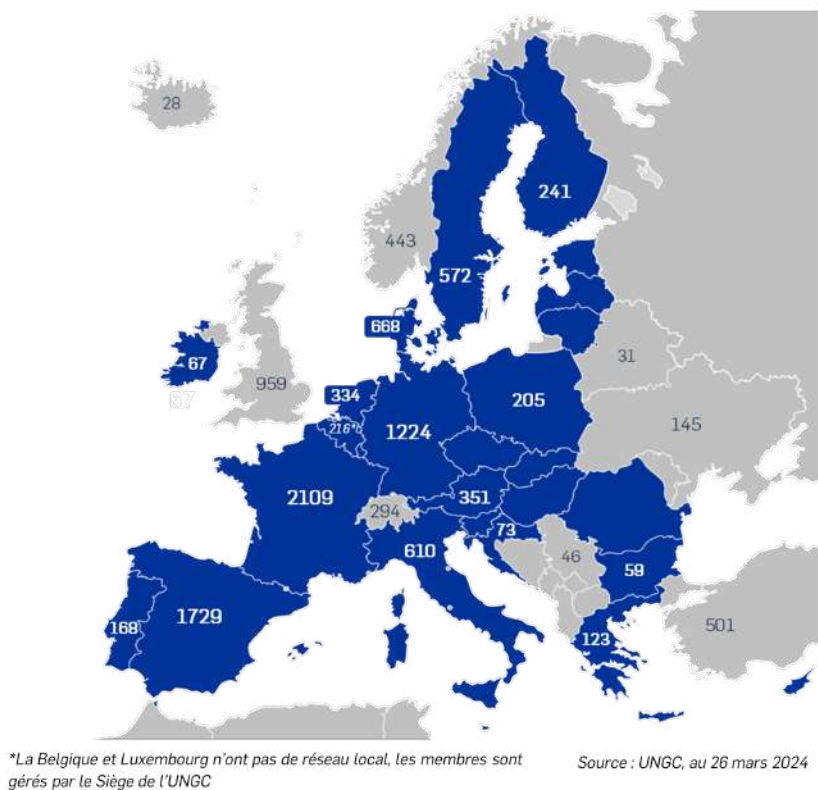
<sup>14</sup> France Info. [Elections européennes : agriculture, gestion de l'eau, crise énergétique... Revivez le débat consacré à la transition écologique et sociale](#). [27/03/2024]

# Le Pacte mondial des Nations Unies et l'Union européenne : des enjeux communs

## Un lien direct entre Union européenne et le Pacte mondial de l'ONU

Figure 2

Adhérents au Pacte mondial des Nations Unies dans l'UE et en Europe



Aujourd'hui, plus de 8 700 adhérents au Pacte mondial des Nations Unies sont établis dans l'Union européenne, soit plus d'un tiers des adhérents à l'échelle mondiale. **Sur 62 réseaux nationaux dans le monde, 15 sont localisés au sein de l'UE** avec, par ailleurs, une présence importante d'entreprises belges et luxembourgeoises adhérentes directement auprès du Siège, en attendant qu'un réseau national soit établi. Cette part croissante témoigne de la montée en puissance de l'Union européenne sur les sujets ESG. Les entreprises européennes sont de plus en plus matures sur ces sujets, et le Pacte mondial des Nations Unies les aide à se positionner pour mieux répondre aux nouvelles réglementations.

L'Agenda 2030 et les ODD sont au cœur de la stratégie de la Commission européenne en matière de développement durable et du programme de la Présidente Ursula von der Leyen pour 2019-2024. La Commission s'est ainsi engagée à assurer un suivi régulier des ODD dans l'UE, sur la base d'un cadre d'indicateurs de référence. Elle a, en ce sens, élaboré un ensemble d'indicateurs ODD propres à l'UE, choisis en raison de leur pertinence stratégique pour le bloc européen et de leur qualité statistique.

En juillet 2023, l'Union européenne a publié sa propre Revue nationale volontaire (RNV) sur les ODD<sup>15</sup>, présentant les différents chiffres clés relatifs à l'état d'avancement des ODD en Europe, ainsi que les orientations stratégiques des 27 États membres. Comme décrit dans la RNV, la stratégie européenne relatives aux ODD fonctionne avec une approche globale. D'une part, les institutions européennes travaillent conjointement pour définir et orienter les politiques, et concevoir les réglementations. D'autre part, les 27 pays membres ont la responsabilité principale d'assurer la mise en œuvre des ODD sur leurs territoires respectifs et de faire part de leurs progrès régulièrement (figure 3).

<sup>15</sup> European Union, [EU Voluntary Review on the Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development](#), Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2023.



Figure 3



## La CSRD et la CoP : deux exercices complémentaires

Au-delà des ODD et des valeurs communes, **le lien entre l'Union européenne et le Pacte mondial des Nations Unies est pleinement intégré aux évolutions réglementaires**. Le texte de la CSRD fait notamment explicitement mention des principes du Pacte mondial des Nations Unies comme étant l'un des cadres de référence pour ce qui est des normes d'information en matière de durabilité sur lesquelles les entreprises concernées doivent communiquer (Article 45). Le texte prévoit en effet que « **les normes d'information en matière de durabilité devraient également tenir compte des principes et cadres internationalement reconnus en matière de conduite responsable des entreprises, de responsabilité sociale des entreprises et de développement durable** ». Il inclut ainsi, entre autres, les ODD, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE, et ceux du Pacte mondial de l'ONU.

Le Pacte mondial des Nations Unies est également au cœur de la directive SFDR, entrée en vigueur en 2021. Cette directive a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs qui commercialisent certains produits financiers ou qui prodiguent des conseils sur ces produits. Avec la directive SFDR, les gestionnaires de fond doivent justifier si leur portefeuille inclut des sociétés ayant enfreint un ou de plusieurs des Dix principes du Pacte Mondial de Nations Unies. En cas d'infraction, les produits financiers risquent être déclassés.

Par ailleurs, cette complémentarité s'exprime à travers la nouvelle Communication sur le progrès (CoP) du Pacte mondial de l'ONU. Alors que la CSRD n'apporte pas nécessairement d'outils concrets pour agir et se concentre principalement sur la communication et la transparence des données, la nouvelle CoP repose sur l'action des entreprises. Une fois pleinement opérationnelle, la CoP permettra d'une part de communiquer à l'échelle mondiale des informations détaillées sur les risques, les opportunités et les impacts matériels liés aux questions ESG. Elle offrira également un outil de mesure et d'analyse des écarts en la matière, tant pour l'entreprise dans sa propre démarche de progrès, que vis-à-vis de ses concurrents.

La CoP du Pacte mondial est également alignée avec de nombreux standards internationaux, dont les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la Global Reporting Initiative (GRI), l'International Standards of Accounting and Reporting (ISAR), et bien entendu les ODD. Le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France travaille par ailleurs à la mise en place d'un tableau de concordance entre la CoP et la CSRD.

## Ne pas opposer réglementation et initiatives volontaires

Le 18 avril, le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France s'est rendu au Parlement européen, avec les équipes du siège du Pacte mondial des Nations Unies ainsi que d'autres réseaux nationaux européens, afin d'échanger autour du thème « Pacte mondial de l'ONU – un catalyseur pour les entreprises européennes et la compétitivité du secteur privé ». L'objectif de ce dialogue a été de savoir comment le Pacte mondial des Nations Unies et ses réseaux nationaux peuvent travailler avec les institutions européennes. **Par la richesse de son contenu programmatique et sa forte implantation en Europe, le Pacte mondial des Nations Unies peut jouer un rôle important pour l'avancement de la politique de l'UE en matière de durabilité du secteur privé.**

Dans le cadre de cet événement, le Réseau France a animé une table ronde au sujet de **l'articulation entre la CSRD et la Communication sur le Progrès (CoP)**. Emmanuel Bloch, Directeur RSE de Thalès, a ainsi rappelé la nécessité d'articuler les démarches volontaires et les cadres réglementaires et de ne pas les opposer, en rappelant que « la CSRD permet d'avoir une réponse commune sur les enjeux de la RSE. La CoP et la CSRD ne sont pas des démarches opposées mais plutôt complémentaires et utiles l'une à l'autre ». Pascal Durand, député européen, a à ce titre souligné au sujet de la CSRD que « si l'ensemble des acteurs et des actrices ne s'approprient pas ce texte, cela ne fonctionnera pas », et qu'il ne suffit pas de poser une loi sur la table pour qu'elle devienne une réalité et qu'il est donc très important de travailler en harmonisation.

L'adhésion au Pacte mondial, reposant sur une démarche volontaire de progrès, permet aux entreprises d'être mieux préparées pour répondre à leurs obligations. Le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France met des outils à disposition des entreprises pour leur permettre de mieux s'appropriier ces enjeux réglementaires, et propose une gamme de services qui va justement bien au-delà du reporting. **Alors que des exercices comme la CSRD et la SFDR sont avant tout de la transparence de données, le Pacte mondial offre des outils de transformations aux entreprises, à travers des programmes d'accélérateurs, des groupes de travail thématique, ainsi que des e-learning ouverts à tous les salariés.**

Pour en savoir plus : [Le Pacte mondial de l'ONU – un catalyseur pour les entreprises européennes et la compétitivité du secteur privé](#)

## À propos du Pacte mondial des Nations Unies

Initiative spéciale du Secrétaire général des Nations Unies, le Pacte mondial des Nations Unies est un appel aux entreprises du monde entier pour qu'elles alignent leurs opérations et leurs stratégies sur Dix principes universels dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Lancé en 2000, le Pacte mondial des Nations Unies a pour mission de guider et de soutenir la communauté mondiale du secteur privé dans la promotion des objectifs et des valeurs des Nations Unies grâce à des pratiques d'entreprise responsables. Bénéficiant du soutien des 193 États membres de l'ONU, le Pacte mondial des Nations Unies est l'acteur de référence pour l'action et le leadership au sein d'un mouvement mondial croissant en faveur de la durabilité des entreprises, via un respect de plus en plus clair des Dix principes.

Le Pacte mondial des Nations Unies est renforcé par la résolution "Vers des partenariats mondiaux", amenée à être renouvelée tous les deux ans par l'Assemblée générale des Nations Unies.

[www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)

## À propos du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France

Relais local officiel du Pacte mondial des Nations Unies, le réseau français a pour mission d'accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'appropriation des 17 ODD par le monde économique français. Il rassemble plus de 2 000 entreprises et 80 organisations à but non lucratif autour d'enjeux liés à la responsabilité sociétale et environnementale et au développement durable. Au quotidien, le réseau s'attache à être un lieu d'échanges sur l'ensemble des questions de RSE et à associer les principes du Pacte mondial à la stratégie, aux ambitions, à la culture, à la raison d'être et aux activités quotidiennes de l'ensemble de ses adhérents, quelle que soit leur taille ou leur maturité.

Le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France est une association de loi 1901 qui agit dans le cadre des Quality Standards (QS) et du mémorandum d'entente (Memorandum of Understanding, MoU) avec le Pacte mondial des Nations Unies.

[www.pactemondial.org](http://www.pactemondial.org)



**Pacte Mondial**  
Réseau France